

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°50 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 13 au 19 mars 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 19 mars 2017, au moins 405 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1 .CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2. CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES...5</i>	<i>5</i>
<i>I.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS.....5</i>	<i>5</i>
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALE.....6</i>	<i>6</i>
<i>I.5. DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE.....9</i>	<i>9</i>
<i>I.6.DROIT A L'EDUCATION.....10</i>	<i>10</i>
<i>I.7.DROIT A LA SANTE.....10</i>	<i>10</i>
<i>I.8.DROIT A LA PROPRIETE.....10</i>	<i>10</i>
<i>I.9. VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE.....11</i>	<i>11</i>
<i>II. FAITS SECURITAIRES.....12</i>	<i>12</i>
<i>II.1. LE PHENOMENE DES CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES.....12</i>	<i>12</i>
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES.....13</i>	<i>13</i>
<i>II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES.....13</i>	<i>13</i>
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....16</i>	<i>16</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CMCK : *Centre Médico-Chirurgicale de Kinindo*

CNDD-FDD: *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNI : *Carte Nationale d'Identité*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

CPP : *Code de procédure Pénal*

DDH : *Défenseur des Droits Humains*

EAC: *East African Community*

ECOFO: *Ecole Fondamentale*

ENS : *Ecole Normale Supérieure*

FAB: *Forces Armées du Burundi*

FDN : *Force de Défense Nationale*

FNL : *Front National de Libération*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

OMP : *Officier du Ministère Public*

PAFE : *Police des Airs, des Frontières et des Etrangers*

PBA : *Participation à des Bandes Armées*

PJ : *Police Judiciaire*

SNR: *Service National de Renseignement*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

UA : *Union Africaine*

UB : *Université du Burundi*

UE : *Union Européenne*

VBG : *Violence Basée sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 7 personnes tuées, 1 portée disparue, 3 torturées, 46 arrêtées arbitrairement et 1 personne a été victime de VBG.

Des policiers, des agents du SNR, des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le phénomène de cadavre est relevé dans ce numéro. Au moins 9 cadavres ont été enregistrés par la Ligue Iteka au cours de cette période couverte par ce bulletin.

Ce bulletin relève des cas d'arrestations arbitraires dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des membres du FNL aile d'Agathon Rwasa, des militaires ex-FAB, ont été une cible privilégiée de la répression organisée par le régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Il revient sur le droit à l'éducation qui est menacé au Burundi suite à la crise qui secoue le pays.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de tortures, et la continuité des actes d'intimidations organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit des différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1 .CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Une personne morte suite aux tortures en commune Bukemba, province Rutana

Un agent du SNR dans les commune Bukemba et Rutana, enseignant à l'ECOFO Bukemba du nom de Zachée Niyomwungere, âgé de 34 ans, est décédé à l'hôpital de Gitega en date du 14 mars 2017 suite aux tortures subies de la part de son patron, le responsable du SNR en province de Rutana du nom de Jovin Cishahayo.

Les informations recueillies auprès de la population du chef-lieu de la province Rutana indiquent que Zachée Niyomwungere avait été convoqué le 10 mars 2017 par Jovin

Cishahayo, une convocation à laquelle Zachée Niyomwungere n'a pas répondu. Selon les mêmes sources, cela a suscité la colère du numéro 1 du SNR à Rutana qui est allé l'arrêter lui-même. Après l'avoir arrêté et tabassé sérieusement, il l'a enfermé dans son bureau quelques jours. Constatant que Zachée Niyomwungere est dans un état critique, ce responsable a tenté de transférer la victime à la police, mais ils ont refusé de le recevoir car il était dans un état critique. Il a été acheminé à l'hôpital de Rutana pour quelques jours avant d'être transféré à l'hôpital de Gitega où il est finalement décédé suite aux tortures subies.

Les sources ajoutent que le mobile de son arrestation reste jusqu'à présent inconnu. Zachée Niyomwungere est mort 5 jours après qu'il a été tabassé par ce responsable du SNR à Rutana, en complicité avec ses deux gardes corps Gordien Nzeyimana, âgé de 40 ans et Bosco Kwizera, âgé de 39 ans.

1.2. CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Une personne enlevée et trois autres arrêtées en Province Bubanza

En date du 14 mars 2017, sur la colline Ninga, village IV, 2^{ème} avenue, entre la 10^{ème} et 11^{ème} transversale, en commune Gihanga, province Bubanza, deux personnes Félix Ndayizigiye et Célestin Barekensabe surnommé Kigongo, ont été arrêtés par des hommes inconnus armés de fusils qui ont ouvert le feu sur eux. Selon nos sources, ces hommes armés ont d'abord tiré sur les pneus du véhicule de marque probox dans lequel se trouvaient Félix Ndayizigiye et Célestin Barekensabe qui a réussi à s'échapper. Felix Ndayizigiye a été enlevé. Ces hommes armés se sont dirigés vers la forêt de Rukoko. Félix Ndayizigiye était le commissionnaire des parcelles, selon les mêmes sources.

Cet enlèvement a été suivi par des arrestations et incarcérations en date du 15 mars 2017 de Célestin Barekensabe et d'Emelyne Nibigira et Chantal Kwizera, deux cousines de Félix Ndayizigiye résidant à Buringa commune Gihanga en province Bubanza. Ces derniers ont été conduits au cachot du poste de police de la commune Gihanga. L'information parvenue à notre rédaction indique qu'Emelyne Nibigira et Chantal Kwizera ont été libérées tandis que Célestin Barekensabe serait transféré à la prison centrale de Mpimba.

1.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne torturée en commune Buhiga, province Karusi

En date du 17 mars 2017, Jean Marie Bigirimana, de la colline Buhiga, province Karusi a été torturé par deux policiers de la position située au chef-lieu de la zone Buhiga. Selon des sources sur place, Jean Marie Bigirimana était sorti de sa cellule où il était détenu par deux policiers de la position située au chef-lieu de la zone Buhiga qui l'ont torturé avant de le faire retourner au cachot.

Une personne torturée en commune Buhiga, province Karusi

En date du 17 mars 2017, Mushederi, un Imbonerakure de la colline Mayenzi, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karusi, a été battu et blessé par ses collègues

Imbonerakure qui l'ont accusé du non-respect à l'égard de leur chef. Ces derniers l'ont tabassé en guise de correction, selon notre source.

Une femme torturée en commune Mabanda, province Makamba

En date du 14 mars 2017, un policier du grade de brigadier nommé Bahati a tabassé une jeune maman du nom de Thérèse Niyongabo. Cette dernière a été blessée et a tenté de porter plainte mais la P.J du poste de police de Mabanda ne l'a pas accueillie.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALE

Cinq représentants des étudiants arrêtés en Mairie de Bujumbura

Trois représentants des étudiants de l'UB et deux qui représentent ceux de l'ENS ont été arrêtés le 16 mars 2017. Il s'agit de Dieudonné Bugirindavyi, Prosper Niyoyitungira et Patience Mbonabuca de l'UB, ainsi que Eric Niyirera et Epipode Niyongabo de l'ENS. Les informations en provenance de l'UB et de l'ENS indiquent que les trois premiers d'UB avaient reçu dans l'avant midi de mercredi des convocations du parquet de Mukaza pour se présenter au bureau numéro 26 pour instruction.

Les mêmes sources font savoir que quand ils se sont présentés au parquet, ils y sont rencontrés deux autres de l'ENS eux aussi pour l'instruction. Ils étaient accompagnés de deux autorités de cette institution. Tout à coup, ajoutent les mêmes sources, trois camionnettes du SNR sont arrivés et embarqués manu militari les cinq représentants des étudiants vers l'un des cachots du SNR en Mairie de Bujumbura.

Les sources au sein du campus Mutanga indiquent qu'ils seraient accusés de préparer des mouvements insurrectionnels pour protester contre la nouvelle mesure d'octroi des bourses d'études en pré-bourses. L'autorité rectorale les accuse de collecter des cotisations d'effort de grève. Les cours ont été alors suspendus l'après-midi du 16 mars 2017. Au moment où certains DDHs craignaient pour leur sécurité, ces étudiants ont été relâchés dans la soirée du même jour après 4 heures d'interrogatoire au bureau du SNR.

Un militaire ex-FAB arrêté par des policiers en commune Mabanda, province Makamba

En date du 14 mars 2017, un pré-nommé Lambert, militaire en fonction et ex-FAB a été arrêté et a été incarcéré au poste de police de Mabanda par des policiers en patrouille. Il a été libéré en date du 16 mars 2017. Il avait été arrêté sans mandat et le motif de son arrestation ne lui a pas été signalé jusqu'à sa mise en liberté.

Un agent d'Econet-Leo arrêté en commune et province Rumonge

En date du 15 mars 2017, vers 17 heures, Daniel Nsengiyumva alias « to do » a été arrêté par le responsable du SNR à Rumonge. Ce jeune est un employé d'un partenaire privé exploitant un point de service dénommé « Franchise » par Econet-Leo.

Des sources sur place indiquent qu'il a été interpellé à son bureau situé au parking de Rumonge. Le responsable du SNR dans cette province l'accuse de faciliter les transferts

monétaires d'argent en provenance de l'étranger. Il a été menotté et mis au cachot du SNR à Rumonge. Des sources proches de l'antenne de l'Econet-Leo à Rumonge affirment que les opérateurs privés de point de service de cette entreprise font la vente de tous les produits notamment le service Ecocash, la vente des cartes sim Econet-Leo, des téléphones portables et le service de transfert monétaire appelé «Wordremit».

Les abonnés et les non abonnés de cette entreprise peuvent, grâce à ce service, recevoir ou envoyer de l'argent aux membres de leurs familles qui se trouvent à l'étranger.

Ce jeune homme est natif de la colline Rukinga au chef-lieu de la commune et province Rumonge, sa famille et les agents de l'Econet-Leo à Rumonge demandent qu'il soit libéré.

Deux personnes arrêtées en commune Mukike, province Bujumbura rural

Deux personnes, Divine Kaneza et Jean de Dieu Ndiokubwayo ont été arrêtés par des agents de la sécurité du 1^{er} vice-président de la république Gaston Sindimwo sur la colline Nyarumanga, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural lors de sa visite en commune Mukike en date du 14 au 16 mars 2017. Selon nos sources, ces jeunes sont des élèves au collège Mukike de la zone Mayuyu et sont accusés de se lamenter au discours prononcé par le 1^{er} vice-président. Ces jeunes ont été conduits dans un endroit inconnu.

Deux jeunes arrêtés par des Imbonerakure en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

En date du 14 mars 2017, vers 16 heures, sur la colline, zone et commune Mubimbi, province Bujumbura rural, Eddy Nkuzimana et Niyonkuru ont été arrêtés par des Imbonerakure de cette localité. Selon nos sources, les victimes sont accusées de destruction d'un monument en construction du parti CNDD- FDD. Ces jeunes sont détenus dans les locaux de la permanence du parti CNDD-FDD de la localité tout près de la position policière. Selon les mêmes sources, ces jeunes ont été battus. Pour être libérés, chacun doit payer une amende de 50.000 fbu.

Un militaire arrêté en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

Une information parvenue à notre rédaction en date 13 mars 2017 indique qu'un militaire prénommé Claude habitant à la 13^{ème} avenue n°81 a été arrêté à son domicile par des policiers du poste de police situé au chef-lieu de la zone urbaine de Cibitoke, conduits par le « De Corps » Daniel Gadi. Selon une source sur place, Claude était en congé car il est encore en mission de maintien de la paix en Somalie. Il a été conduit au cachot de la zone où il a passé la nuit avant de payer une rançon d'une somme de 230.000 fbu pour bénéficier de la libération.

Vingt-trois personnes arrêtées au quartier Mutakura, Mairie de Bujumbura

En date du 16 mars 2017, des policiers et militaires ont arrêtés 23 personnes lors d'une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménages opérée de la 6^{ème} à la 8^{ème} avenue, quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Elles ont été conduites à la zone où elles ont été relâchées après paiement d'une rançon.

Trois militants du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtées en province Muramvya

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mars 2017 indique que trois membres du FNL sont incarcérés au cachot de la commune Muramvya. Parmi eux se trouve le représentant local du FNL du nom de Célestin Sindayigaya.

Ils sont accusés d'avoir préparé une attaque armée dans laquelle 1 personne avait été blessée, sur la colline de Kayange dans la nuit du 13 au 14 mars 2017, selon la police et les autorités locales. D'après Fabien Nzeyimana, le secrétaire du parti FNL aile d'Agathon Rwasa à Muramvya, il s'agit d'un montage dirigé contre leurs membres. En novembre 2016, les mêmes militants avaient passé près d'une semaine dans un cachot du commissariat de police de Muramvya. Ils avaient été soupçonnés « d'entretenir une administration parallèle ». La justice les avait blanchis. Le responsable du FNL de Muramvya exige la libération immédiate des trois hommes.

Un membre du MSD arrêté en commune Kibago, province Makamba

En date du 18 mars 2017, Emmanuel Ntakirutima, membre du MSD et ex-FAB à la retraite a été arrêté à son domicile sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba. Il avait été relâché au mois de février 2017 lors de la grâce présidentielle. Ce retraité militaire avait été arrêté et emprisonné fin 2015. Il était accusé de détention illégale d'armes et participation aux mouvements armés.

Une personne incarcérée en province de Muramvya

En date du 13 mars 2017, Apollinaire Nkeshimana de la colline Gikonge, commune Bukeye, province Muramvya a été incarcéré, accusé d'avoir injurié Apollinaire Ntahimpera, un député élu de cette commune, comme étant un « chien ».

Deux magistrats de la Cour d'Appel et un commerçant arrêtés en province Ngozi

Hatungimana Joseph et Christophe ont été arrêtés sous l'ordre du Procureur Général de la République qui est arrivé en personne au chef-lieu de la province Ngozi. Ils seraient accusés d'actes de corruption, selon les services judiciaires à Ngozi.

Au départ alors, sept hommes tous de la commune Kabarore province Kayanza avaient été condamnés par le TGI Kayanza à diverses peines. C'était en date du 13 Janvier 2017 après qu'ils avaient été interceptés par la police alors qu'ils tentaient, très tôt dans la matinée de ce jour, de traverser la frontière pour aller vendre au Rwanda, 1070 kilos du minerais de type Colombo tantalite (Coltan) qu'ils portaient sur la tête.

Après cette condamnation par le TGI Kayanza, tous ont interjeté appel. L'audience publique avait eu lieu, et l'un parmi eux appelé Bampanze a été acquitté, ce qui a inquiété les services judiciaires du moment où cet homme avait été condamné à vingt ans de prison et 15 millions d'amende parce qu'il était le responsable. Ce qui a fait penser à une affaire de corruption.

Suite à cet état des faits, les deux magistrats précités de même qu'un commerçant de la ville de Ngozi, tous soupçonnés d'être impliqués dans cette affaire, ont été arrêtés sous l'ordre du

Procureur Général de la République et ils ont vite été transférés à la prison centrale de Mpimba à Bujumbura.

I.5. DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE

Perpétuité requise contre trois militaires en province Gitega

Cinq personnes dont trois militaires et 2 civiles ont comparu en date du 15 mars 2017 devant le TGI de Muha en itinérance dans la ville de Gitega. Les 3 militaires sont accusés par l'OMP de tentative d'assassinat du Lieutenant Général Prime Niyongabo, Chef d'Etat-Major de la FDN dans la matinée du 11 septembre 2015, de détention illégale d'armes et tentative de renversement des institutions de la république. Les deux civils quant à eux sont accusés de complicité. Ils assuraient le gardiennage d'une maison située à Ngagara où les présumés auteurs se seraient repliés après l'opération. Tous les prévenus ont rejetés les accusations retenues contre eux. Ils ont à leur tour soulevés plusieurs irrégularités qui ont émaillées ce procès notamment des cas de tortures dont ils ont été victimes au SNR. Le Substitut du procureur à Gitega a requis une peine à perpétuité pour les 3 militaires et 20 ans de prison ferme contre les 2 civils. Les civils ont révélé qu'ils ont subi des tortures, raison pour laquelle ils ont accepté des choses qu'ils n'ont pas faites. La défense a demandé que tous les prévenus soient libérés. L'affaire a été mise en délibérée et le verdict est attendu dans 1 mois. Toutefois l'OMP n'a pas encore dit un mot sur les auteurs de l'assassinat de l'ancien Chef d'Etat-Major Général de l'armée, le Colonel Jean Bikomagu tué devant son domicile le 15 aout 2015 à Kabondo.

Huit personnes acquittées toujours dans la prison centrale de Mpimba

En date du 14 mars 2017, huit personnes acquittées par le tribunal de Bujumbura au début du mois de février croupissent encore dans la prison centrale de Mpimba, Mairie de Bujumbura. Accusées de détention illégale d'armes, PBA et atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, les magistrats avaient jugés que ces infractions n'étaient pas établies. Malgré le jugement, la direction de la prison leur a refusé l'octroi des billets de sortie. Ces personnes avaient été arrêtées en date du 28 juillet 2016 à bord de trois bus de transport, à Rumonge. Selon une source judiciaire, la décision de les maintenir en prison est venue du SNR.

Neuf personnes détenues illégalement en province Muyinga

En date du 15 mars 2017, neuf personnes, originaires de la province de Muyinga ont comparu devant la Cour d'appel de Ngozi. Arrêtées en juin 2015, accusées de PBA, elles avaient été acquittées par le TGI de Muyinga, le 15 février 2017. Elles espéraient obtenir leur libération conformément à la loi mais le procureur du parquet de Muyinga a ordonné leur transfert à la prison de Ngozi. Il aurait d'abord dû les libérer et ensuite faire appel. C'est une violation de la loi en son article 127 du CPP burundais qui stipule que :

« Pendant le délai d'appel et, en cas d'appel, jusqu'à la décision, l'inculpé est maintenu en l'état où l'ordonnance du juge l'a placé, aussi longtemps que le délai de validité de cette ordonnance n'est pas expiré. Au cas où le juge l'avait mis en détention, l'inculpé est mis en liberté provisoire à partir de l'expiration du délai d'appel. »

1.6.DROIT A L'EDUCATION

Grève des enseignants en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 13 mars 2017, les enseignants de l'ECOFO de Gitwa, commune Kayogoro, province Makamba ont arrêté les cours. Selon des sources sur place, ces enseignants réclament le renforcement de leur sécurité après qu'un groupe de jeunes armés de machettes s'est introduit dans les salles de classe. Ces jeunes ont menacé de tuer un enseignant qui avait puni un élève fautif. La police a dû intervenir mais les agresseurs arrêtés ont été par la suite relâchés. Plusieurs éducateurs affirment avoir subi des menaces de mort de la part de ces élèves et ont demandé la tenue d'une réunion pour trouver une solution à ce problème mais en vain.

1.7.DROIT A LA SANTE

Un cas record de paludisme en province Karusi

Selon les chiffres fournis par la province sanitaire à Karusi, une faible diminution des cas de malaria est constatée pour ce mois de mars mais la situation mérite toujours une attention particulière.

En effet, le médecin provincial explique que les mois de décembre et janvier 20 mille cas de malaria étaient reçus chaque semaine. Depuis le début du mois mars 2017, les chiffres sont descendus jusqu'à 14 milles mais le constat est que 80% de ceux qui viennent se faire soigner souffrent du paludisme. Ce sont les examens du laboratoire qui le confirment.

Malgré cette faible régression, les autorités et l'administration renforcent et affinent les stratégies de sensibilisation et de prévention du paludisme à travers des réunions de sensibilisation et la distribution des intrants et un déploiement des prestataires de santé. La province de Karusi vient toujours en tête des provinces menacées par le paludisme.

1.8.DROIT A LA PROPRIETE

Des spoliations des terres en zone Kirwena, province Rumonge

La population de la zone Kigwena dans la commune et province Rumonge dénonce la spoliation de leurs terres par les autorités provinciales. Un projet de construction d'un village de paix dans les parcelles appartenant à ces habitants est en cours d'élaboration. Les personnes qui se disent propriétaires exigent une indemnisation.

Tout a commencé au mois de septembre 2016, lorsque les habitants des collines Cabara et Mayengo de la zone Kigwena ont appris qu'un village de paix allait être construit par l'administration de cette zone dans leurs terres. Ils dénoncent une spoliation de leurs parcelles par l'administration avec à la tête, le Gouverneur de la province Rumonge, Juvénal Bigirimana.

« On a appris que c'est le Gouverneur qui veut spolier nos terres. Ces derniers jours, il a envoyé une délégation accompagnée par l'Ombudsman et certains élus de cette circonscription. Ils ont dit qu'une étude va être faite sur ces terres pour déterminer à qui elles

appartiennent. Le résultat de cette étude a montré que ces terres appartiennent à la population, même l'Ombudsman Edouard Nduwimana, nous a confirmé le résultat de cette étude », confie un des propriétaires de ces terres.

En date du 18 mars 2017, des travaux communautaires y ont été effectués. Le Gouverneur a annoncé après les travaux que personne parmi les dix propriétaires de ces terrains n'avait le droit d'y effectuer des travaux champêtres.

« Le Gouverneur nous a annoncé qu'on n'a pas le droit d'effectuer des travaux champêtres ou tout autre travaux dans ces champs, alors que la délégation de l'Ombudsman qui avait confirmé que ces terrains étaient les nôtres n'était pas là. Il nous a d'ailleurs averti que nos cultures seront bientôt arrachées », se plaint cet habitant.

La population de la zone Kigwena accuse le Gouverneur de la province Rumonge de vouloir spolier leurs terres sans indemnités. « L'objectif de ce projet est de s'accaparer de nos terres sans nous donner aucune indemnité. L'étude menée a prouvé que ces terres nous appartiennent, et d'ailleurs c'est nous qui exploitons ces terres depuis longtemps. Nous allons porter plainte auprès des instances habilitées », conclut la même source.

Crainte de nouvelles expulsions, en Mairie de Bujumbura

Les habitants des parcelles voisines du futur palais présidentiel en construction dans le secteur de Gasenyi au nord de la ville de Bujumbura plaident pour rester dans leurs parcelles. Ils affirment qu'ils n'ont nulle part ailleurs où se rendre et espèrent qu'ils ne seront pas délogés en cas d'extension des travaux. Ces habitants qui disposent des parcelles dans la proximité du lieu où est érigée la présidence de la république et les infrastructures connexes, disent qu'il y aurait un plan d'extension de ce palais jusqu'à 60 hectares.

Les habitants concernés par ce plan d'aménagement sont classés en trois catégories. Il y a ceux qui disposaient depuis longtemps des lopins de terre cultivables, les acquéreurs-acheteurs des parcelles, et ceux qui ont reçu des indemnités après insertion procédant à la construction des maisons en dures dans les périmètres un peu éloignés du site du palais.

Parmi cette dernière catégorie, beaucoup ont contacté des dettes auprès des banques commerciales pour construire leurs maisons, et craignent de tomber dans le non remboursement avec toutes ces conséquences s'ils sont à nouveau délogés en cas d'extension.

Ces trois catégories ne savent plus à quel saint se vouer, alors qu'ils apprennent qu'il n'y aurait pas de nouvelles indemnités pour tous ceux qui feront objet de déménagement.

Ils demandent au gouvernement de prendre en compte leur situation et de les laisser dans leurs parcelles, car ils craignent de se retrouver à la rue si l'extension du site du palais est confirmée.

1.9. VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Une personne victime de VBG en province Gitega

En date du 14 mars 2017, des jeunes filles accompagnées de leurs parents sont venus assiéger le domicile de Michel Nsabimana, Directeur du Lycée de Kirimbi, commune Bugendana, province Gitega, car il est accusé par les parents d'élèves d'abuser sexuellement les élèves.

N.M, une de ses victimes a eu un enfant de lui à cause de ses abus. N.M est allé vers le DCE pour chercher de l'aide, mais il n'y a eu aucun résultat. Michel Nsabimana a dit au DCE qu'il a vu pour la dernière fois N.M le jour où elle est allée voir les résultats du test. Elle est allée voir le Directeur le 13 mars 2017, et il s'est enfui. La victime demande qu'il soit puni conformément à la loi et qu'il reconnaisse l'enfant. Un mandat d'arrêt est sorti. Michel Nsabimana a une quarantaine d'années et est marié et père d'enfants.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DES CADAUVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en province Gitega

En date du 13 mars 2017, un corps sans vie a été découvert dans la ville de Gitega au quartier périphérique de Yoba. Le corps n'a pas été identifié, mais selon Eric Manirakiza, le responsable adjoint du quartier Yoba, le corps présentait de nombreuses blessures. Selon ce responsable il aurait été battu par les habitants du quartier Rukoba proche de Yoba. Ces mêmes habitants auraient jetés ce corps à l'endroit où il aurait été retrouvé. Le corps a été acheminé à la morgue de l'hôpital régional de Gitega. Il a été enterré sans identification ce qui a choqué beaucoup de gens.

Un corps sans vie retrouvé en province Ruyigi

Un corps en putréfaction a été retrouvé sur la colline Kigamba, commune et province Ruyigi. Personne n'a pu identifier ce cadavre qui a été retrouvé jonché sur un rocher et était en sous vêtement blanc seulement, selon des sources sur place.

Il a été enterré le 14 mars 2017 à l'initiative de la Croix Rouge Ruyigi. Suite à l'état dans lequel était ce cadavre, on l'a enseveli dans une bâche car il était impossible de le mettre dans un cercueil et il a été enterré à cet endroit même où il a été découvert. C'est le fils de Raphaël Mbaziro qui a découvert ce cadavre lorsqu'il gardait les vaches.

Un cadavre retrouvé au bord du lac Tanganyika à Kajaga, Mairie de Bujumbura

En date du 13 mars 2017, vers 18 heures, un cadavre non identifié dont une jambe coupée, a été versé par le lac Tanganyika au bord du lac Tanganyika tout près de la plage de Kajaga. Selon nos sources, le cadavre a été enterré le matin du 14 mars 2017 par la population de la localité sur l'ordre de l'administration locale de Kajaga.

Deux cadavres retrouvés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 16 mars 2017, vers le matin, sur la colline Vugizo, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, deux cadavres ont été retrouvés dont le prénommé Jimmy, chef des Imbonerakure de cette localité et Elie Nyandwi, son adjoint. Selon nos sources, ils ont été tués fusillés par des hommes armés en tenue militaires et policières.

Deux corps sans vies retrouvées dans la rivière Siguvyaye, province Bururi

En date du 13 mars 2017, deux corps sans vie dont un homme âgé d'environ 40 ans et un enfant âgé de 4 ans ont été retrouvés entre les collines de Mugozi et Mudahandwa, zone, commune et province Bururi, à 4 km du centre urbain de la province. Selon des sources sur place, le cadavre de cet enfant est celui d'un petit garçon disparu le 12 février 2017. Ce dernier fait partie de la communauté Batwa de la localité. Le corps de cet homme d'environ 40 ans n'a pas été identifié. Selon les mêmes sources, les deux corps ne présentaient pas de traces de blessures. Ils ont été emmenés par la police vers l'hôpital de Bururi pour être identifiés précise notre source.

Un corps sans vie retrouvée en commune Ndava, province Mwaro

En date du 15 mars 2017, le corps sans vie de Leonidas Nibogora âgé de 40 ans, père de deux enfants, a été retrouvé sur la colline Bugera, zone Buziracanda, commune Ndava, province Mwaro près du chemin.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bugarama, province Muramvya

En date du 19 mars 2017, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline Mpehe, zone Bugarama, commune et province Muramvya. Selon notre source sur place, ce cadavre présentait une blessure sur la tête. Ce cadavre a été acheminé à la morgue de Muramvya.

II.2. DES ATTAQUES ARMEES

Une personne blessée en province Kayanza

En date du 14 mars 2017, Salvator Nzobonimpa, un habitant de la colline de Nyabibuye commune Butaganzwa, province Kayanza, a été attaqué le 14 mars 2017. Il était membre du FNL aile d'Agathon Rwasa. On lui a porté plusieurs coups à l'aide d'une machette. Blessé à la tête et au bras, Nzobonimpa a été admis dans un centre de soins.

II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES

Une personne victime de justice populaire en province Gitega

L'information parvenue à notre rédaction indique qu'en date du 10 mars 2017, une personne non identifiée a été victime de justice populaire à Masanganzira, commune et province Gitega. Selon des sources sur place, tout a commencé quand un certain Albéric Bavumiragiye était dans un bar situé à l'extrémité de la ville de Gitega, communément appelé « Ku masangazira » au moment où il se dirigeait vers le lieu d'aisance, une personne armée d'une machette est venu derrière lui pour le décapiter. Il n'y est pas parvenu car un ami d'Alberic du nom de Ciza est intervenu. Les amis d'Alberic ont frappé à mort cet homme. Albéric s'était opposé à ce qu'on lui bat. Le lendemain la police est venue l'arrêter l'accusant d'avoir tué une personne.

Justice populaire en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 13 mars 2017, sur la colline Butaramuka, commune Mugina, province Cibitoke, Devenge Bitangimana a battu violemment sa femme. Selon nos sources, cette dernière aurait accusé son mari d'adultère et de gaspiller les biens de la famille en faveur d'autres femmes. Les voisins sont intervenus pour corriger le mari. N'eut été l'intervention de la police, Devenge Bitangimana aurait été lynché, selon les mêmes sources.

Une personne tuée en commune Isare, province Bujumbura rural

En date du 15 mars 2017, en zone Kibuye, commune Isare, province Bujumbura rural, le nommé Ntugwanayo a tué sa femme prénommée Domine parce qu'elle venait d'une réunion du parti CNDD- FDD. Selon nos sources, l'homme est du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa. La victime laisse 3 enfants et l'homme a pris le large.

Une femme tuée par son époux en commune Vugizo, province Makamba

En date du 17 mars 2017, Gaspard Ndayirata a tué son épouse, Daphrose Nzeyimana, sur la colline Karonge, commune Vugizo, province Makamba. Le mari venait de rentrer de la Tanzanie où il s'était réfugié vers la fin de l'an 2015. Les motifs de ce meurtre ne sont pas encore connus et le présumé auteur reste toujours introuvable.

Tentative d'assassinat en province Rutana

En date du 13 mars 2017, Protais Kwizera, âgé de 37 ans, enseignant à l'ECOFO Gitanga et membre du parti MSD, a échappé de justesse à des balles tirées par un policier de poste de police de Gitanga au moment où il était dans un bar. Selon notre source sur place, ce policier n'a pas été inquiété.

Un nouveau-né enterré vivant sur la colline Rusara, commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 15 mars 2017, une jeune fille a mis au monde et a tout de suite enterré son nouveau-né sur la colline Rusara, commune Butaganzwa, province Kirundo. Ce bébé a été déterré après presque 6 heures et il était toujours en vie. L'administrateur de la commune Bwambarangwe avait récupérer le bébé.

Deux enfants brûlés en zone Musaga, Marie de Bujumbura

En date du 19 mars 2017, OPP1 Jean-Marie Nahimana, chef de poste de police à Kanyosha, habitant tout près de l'église catholique de Musaga, a voulu frapper son épouse qui par après a réussi à s'échapper. Il a brûlé ses 2 enfants en incendiant le matelas sur lequel ils dormaient. Ils ont été conduits au CMCK pour être soignés. Il a fallu des coups de feu pour pouvoir l'arrêter, selon notre source sur place.

Deux groupes d’Imbonerakure en patrouille nocturne s’affrontent à coups de machettes

Dans la nuit du 12 au 13 mars 2017, dans la province de Bujumbura rural, commune Mubimbi, zone Matryazo, des Imbonerakure de cette zone de Matryazo commandé par les prénommés Jacques et Jérémie se sont battus avec des Imbonerakure de la localité de Kugwavu, sur la colline Muyange à la limite de la commune Mubimbi et Mutimbuzi. Selon nos sources, ces Imbonerakure possédaient des lances, machettes, couteaux et des gourdins. Deux Imbonerakure dont Karegeya et Sindimwo se sont gravement blessés et sont conduits au CDS de Matryazo. Le bras de Sindimwo a été cassé. Le combat s’est déroulé en présence du chef de colline Kigunga de la commune Mubimbi, le prénommé Emmanuel. Selon les mêmes sources, le motif de ce combat est le malentendu dans le partage de l’argent collecté auprès des vendeurs des boissons prohibés dans cette localité.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas d'assassinats, de tortures, d'enlèvements et d'arrestations arbitraires et illégales.

Le phénomène de cadavres dont certains non identifiés démontre une fois de plus une situation de droits de l'Homme qui risque de dégénérer si des mesures ne sont pas prises pour contraindre le pays à mettre fin à ces crimes impunis.

La crainte de voir les crimes contre les présumés opposants se généraliser est grande suite au retrait du Burundi de la CPI et à la minimisation de toute sorte de pression étrangère par le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue ITEKA recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De ne pas attiser le feu en mettant en avant des voies de violence dans la résolution du conflit politique en cours dans le pays ;
- De faire respecter le code de procédure pénale et le code militaire pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De renoncer au projet de retrait de la CPI qui ne vise qu'à accentuer les violences et les violations de droits de l'homme ;
- De mettre fin à l'injustice et à la manipulation politique et ethnique, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations ;
- De revoir minutieusement son système de paiement des militaires burundais en mission de paix afin de ne pas continuer à financer un gouvernement responsable de graves violations des droits de l'Homme.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

E) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

F) A l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.